

Rapport de recherche-développement

N° 184

Potentiel des pêcheries de homard (*Homarus americanus*) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à répondre aux critères d'écocertification MSC

Jean-Claude Brêthes
Francis Coulombe
Allan Padilla

**Potentiel des pêcheries de
homard (*Homarus
americanus*) de la Gaspésie
et des Îles-de-la-Madeleine
à répondre aux critères
d'écocertification MSC**

Rapport de recherche-
développement n° 184

Allan Padilla
Jean-Claude Brêthes
Francis Coulombe

AVERTISSEMENT

Ce document a été réalisé à l'été 2008. Les auteurs se sont inspirés de la méthodologie Marine Stewardship Council (MSC) existante à ce moment. Celle-ci a évolué significativement pour les pêcheries gérées avec des données limitées. Dorénavant, une approche par analyse de risques est prônée par le MSC. Toutefois, les auteurs sont d'avis que les grandes lignes de cette étude préliminaire présentée sous la forme d'un rapport exécutif sont encore valables.

Il est à noter également que les résultats détaillés de celle-ci feront l'objet du mémoire de M. Allan Padilla comme exigence partielle à l'obtention du grade de maîtrise en gestion des ressources maritimes de l'Université du Québec à Rimouski.

Réalisation

Marc Veillet, responsable du bureau d'édition
Julie Rousseau, agente de secrétariat

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Bureau d'édition - DIT
96, montée de Sandy Beach, bureau 2.05
Gaspé (Québec) G4X 2V6
publications.dit@mapaq.gouv.qc.ca

Pour une version gratuite (fichier pdf) de ce document, visitez notre site Internet à l'adresse suivante :
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Pêche/md/Publications/> ou écrire à l'adresse de courriel ci-dessus.

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-58620-3
ISBN (version PDF) : 978-2-550-58621-0

Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2010

Potentiel des pêcheries de homard (*Homarus americanus*) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à répondre aux critères d'écocertification MSC

Allan Padilla¹, Jean-Claude Brêthes², Francis Coulombe³

1. Stagiaire, UQAR, Rimouski

2. UQAR-ISMER, Rimouski

3. CTPA-MAPAQ, Gaspé

On doit citer ce document comme suit : Allan PADILLA, Jean-Claude BRÊTHES, Francis COULOMBE. *Potentiel des pêcheries de homard (Homarus americanus) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à répondre aux critères d'écocertification MSC*. Les publications de la Direction de l'innovation et des technologies. 2010. Rapport de R-D n° 184, 16 pages.

Résumé

Le contexte économique particulier qui prévalait entre le Canada et les États-Unis au printemps 2008 a entraîné la crainte, pour l'industrie québécoise, que les exportations de homards vivants des provinces maritimes destinées au marché américain soient redirigées vers les marchés du Québec, alors que ceux-ci sont traditionnellement approvisionnés par les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie. La concurrence serait alors plus vive entre les deux grandes régions. Dans ce contexte, l'écocertification de la pêche pourrait être un moyen technico-économique susceptible de maintenir, voire même d'accroître, la position concurrentielle des pêcheries de homard du Québec, qui se rajouteraient aux efforts de marketing du printemps 2008. L'objectif de ce stage d'étude était d'évaluer en premier lieu le potentiel des pêcheries de homard (*Homarus americanus*) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à répondre aux critères d'écocertification du Marine Stewardship Council qui avaient cours en 2007. L'étude s'est inspirée des principes et critères publiés par le MSC relativement à l'écocertification de trois pêcheries de homards et de langoustes du Royaume-Uni, du Mexique et de l'Australie. Ainsi, plus de 80 critères ont été établis et examinés en détail au moyen d'une revue bibliographique relativement étoffée. Les informations manquantes ont été colligées auprès des spécialistes des sciences de la gestion du ministère des Pêches et des Océans et des professionnels de la pêche. Les résultats ont montré que les pêcheries de homard du Québec atteignent le seuil de certification (plus de 80 %) pour la très grande majorité des critères. Seuls quelques critères, surtout liés à la méconnaissance de l'écologie des larves et des individus juvéniles ou des points de référence biologique utiles à la mise en pratique d'une approche de précaution, devraient être questionnés dans le cadre d'une préévaluation et d'une évaluation formelle. En apparence, aucun critère n'est sous le seuil de 60 %, et donc susceptible de faire l'objet d'une précondition. On peut donc considérer que cette étude est un point de départ à une prise de décision éclairée de la part des

divers maillons de la chaîne de mise en valeur du homard du Québec, laquelle pourrait être intéressée à enclencher le véritable processus menant à l'écocertification des pêcheries du Québec, déjà renommées pour leur saine gestion.

Abstract

The particular economic context that existed between Canada and the United States in spring 2008 led the Québec industry to fear that live lobster from the Maritimes normally sent to the American market would be redirected to Québec markets, markets that have traditionally been supplied by Magdalen Islands and Gaspé Peninsula harvesters. This would then lead to greater competition between these two large regions. Given this context, eco-certification of the fishery could be a technical/economic means that would allow suppliers to maintain, if not improve, the competitive position of Québec's lobster fisheries, and give greater force to marketing efforts like those introduced in spring 2008. The primary purpose of this study internship was to examine whether the lobster (*Homarus americanus*) fisheries on the Gaspé Peninsula and Magdalen Islands would be able to meet the Marine Stewardship Council's eco-certification criteria for 2007. The study was inspired by the principles and criteria recently published by MSC regarding the eco-certification of three American and rock lobster fisheries in the United Kingdom, Mexico and Australia. Thus, over 80 criteria were established and examined in detail using a relatively comprehensive literature review. Any missing information was collated by contacting management science specialists at the Department of Fisheries and Oceans and professional

Mots clés : homard d'Amérique, écocertification, Marine Stewardship Council, points de référence biologique, approche de précaution

Key Words: American lobster, eco-certification, Marine Stewardship Council, biological reference points, precautionary approach

lobster harvesters. The results showed that Québec's lobster fisheries reach the threshold for certification (over 80%) for the vast majority of the criteria. Only a few criteria – particularly those connected to a lack of awareness about lobster larvae and juveniles or biological reference points that could be used when implementing a precautionary approach – will have to be examined during a pre-evaluation and a formal evaluation. At first glance, no criteria obtained a score that fell below the 60-percent minimum threshold, and so it is unlikely that any pre-conditions would be set. We can, therefore, consider this study as a starting point for an informed decision-making process that would involve the different links in the Québec lobster promotion chain which might now be interested in initiating the real eco-certification process for Québec's fisheries, particularly since those fisheries already enjoy a good reputation for sound management.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Contexte de l'étude et situation existante.....	1
2.1 Écolabel/MSC.....	1
2.1.1 Historique de l'écolabel.....	1
2.1.2 Avantages de l'écolabel.....	1
2.1.3 Enjeux à considérer.....	1
2.1.4 Lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	1
2.1.5 Le Marine Stewardship Council.....	2
2.1.6 La démarche d'écocertification.....	2
2.2 Les pêcheries.....	2
2.2.1 Gaspésie.....	2
2.2.2 Îles-de-la-Madeleine.....	3
2.3 Le contexte concurrentiel.....	3
2.4 Gestion et gouvernance.....	4
2.4.1 Organisations.....	4
2.4.2 La gestion de la pêche au homard au Québec.....	4
2.4.3 Les mesures de gestion.....	4
2.5 Questions externes.....	4
2.5.1 D'autres pêcheries dans le même secteur.....	4
2.5.2 Facteurs environnementaux externes.....	5
2.5.3 Autres pêcheries de <i>Homarus americanus</i> en cours de certification.....	5
3. Définition de l'unité de certification.....	5
4. Méthodologie de l'étude préliminaire.....	5
4.1 Collecte de données.....	5
4.2 Création de la grille d'évaluation.....	5
4.3 Remplissage de la grille.....	5
4.4 Questions sans réponses.....	5
4.5 Notation des principes et des critères.....	5
4.6 Structure du rapport.....	6
4. Comparaison avec les principes et critères du MSC.....	6
5.1 Principe 1.....	6
5.1.1 Définition du stock.....	6
5.1.2 État du stock et recrutement.....	6
5.1.3 Analyse du stock et points de référence.....	7
5.1.4 Stratégie de gestion et contrôle des captures.....	7
5.1.4.1 Gaspésie.....	7
5.1.4.2 Îles-de-la-Madeleine.....	7
5.2 Principe 2.....	7
5.2.1 Prises accessoires.....	7
5.2.2 Espèces menacées.....	8
5.2.3 Impacts sur l'habitat.....	8
5.2.4 Impacts sur l'écosystème.....	8
5.3 Principe 3.....	8

5.3.1 Approches et priorités	8
5.3.2 Renouvellement des pêches.....	8
6. Conclusions et recommandations	9
6.1 Préconditions et conditions.....	9
6.1.1 La biologie de l'espèce.....	9
6.1.2 La collecte des données	9
7. Remerciements	9
8. Références	10

Liste des figures

Figure 1. Logo du MSC.....	2
Figure 2. Position du MSC dans le processus de certification.....	2
Figure 3. Structure d'une évaluation typique MSC.	3
Figure 4. Répartition des zones de pêche au homard d'Amérique.....	6

Tableau

Tableau 1. Principales mesures de gestion de la pêche au homard en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 2008.....	4
--	---

Annexe

Annexe 1. Comparaison schématique de la pêcherie par rapport aux principes et critères du MSC.....	13
--	----

Potentiel des pêcheries de homard (*Homarus americanus*) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à répondre aux critères d'écocertification MSC

1. Introduction

Ce rapport établit de façon préliminaire le potentiel des pêcheries de homard (*Homarus americanus*) de la Gaspésie (ZPH 19, 20, 21) et des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22) à répondre aux critères d'écocertification du Marine Stewardship Council (MSC). Il se veut une aide à la décision de l'industrie pour analyser l'intérêt de déposer une demande d'écocertification auprès du MSC.

Les pêcheries ont été analysées selon les principes et critères du standard MSC. L'étude préliminaire au MSC a été réalisée de mai 2008 à juin 2009 au nom du MAPAQ-Direction de l'innovation et des technologies.

Ce rapport débute par une présentation sommaire de la pêcherie, de l'état du stock et du système de gestion, avant de considérer la question de l'unité de certification. Ensuite, la performance de la pêcherie est analysée par rapport aux trois principes du MSC, en dégagant tout particulièrement les questions qui risquent de poser des problèmes pour une certification éventuelle. Finalement, le rapport propose des conclusions et des recommandations sur la probabilité d'obtenir une certification MSC pour la pêcherie, ainsi que sur les conditions et préconditions probables. Une évaluation schématique de la pêcherie par rapport aux principes et critères est présentée en annexe 1. C'est le point névralgique de cette étude

2. Contexte de l'étude et situation existante

2.1 Écolabel/MSC

2.1.1 Historique de l'écolabel

L'écolabel est attribué à un produit ou un acteur par une organisation certificatrice, garantissant que le produit concerné a un impact réduit sur l'environnement.

L'écolabel bénéficiait d'un manque crucial de crédibilité à la fin des années 1990 (Ridgeway, 2007). Cet auteur souligne que, progressivement, l'écolabel s'est imposé comme un outil efficace pour les pêches durables. De par l'élargissement des discussions internationales, l'écolabel fait partie maintenant des mesures incitatives en faisant intervenir le marché pour une gestion durable des pêches.

2.1.2 Avantages de l'écolabel

L'écolabel permet l'amélioration de la durabilité de la pêche et permet également une collaboration accrue entre le gouvernement et l'industrie. Les secteurs à améliorer sont identifiés, le risque commercial est réduit, l'image publique est améliorée et les consommateurs sont mieux renseignés (FAO, 2009; MSC, 2009).

2.1.3 Enjeux à considérer

Puisque l'écocertification est un contrat volontaire privé entre le secteur des pêches et les organismes de certification, les enjeux à considérer pour l'écolabel sont l'intérêt et l'engagement (MSC, 1998).

Un écolabel canadien serait éventuellement intéressant. Cependant, cela reste un processus très onéreux à élaborer et la garantie de succès n'est pas assurée. En effet, selon Sackton (2007), le prix serait élevé et son acceptation ne serait pas garantie à l'échelle internationale.

2.1.4 Lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Selon Ridgeway (2007), la FAO, a émis un ensemble de recommandations pour l'écolabel des produits de la pêche :

- Les lignes directrices doivent être volontaires, transparentes et non discriminatoires, en fonction du marché;
- Les organismes de certification doivent se responsabiliser;
- Les procédures d'audit et de vérification doivent être fiables et indépendantes, fondées sur des preuves scientifiques;
- Les écoétiquettes doivent communiquer des renseignements vraisemblables (traçabilité);
- Des procédures et des critères doivent être décrits dans les lignes directrices en fonction des exigences minimales de fond.

La FAO (2005), a établi une série de principes qui devraient être suivis par les schémas d'écolabel :

- Être cohérent avec le code de conduite pour des pêcheries responsables;
- Être volontaire et dirigé par le marché;
- Être transparent;
- Être non discriminatoire, en ne créant pas d'obstacles aux échanges et permettre une compétition équitable;
- Établir clairement les responsabilités pour les promoteurs de régimes et pour les organismes de certification, en conformité avec les normes internationales;
- Inclure une vérification fiable ainsi que des processus de vérification;
- Reconnaître les droits souverains des états et se conformer à toutes les lois et tous les règlements;
- Assurer l'équivalence des normes entre les pays;
- Être basé sur les meilleures évidences scientifiques;
- Être pratique, viable et vérifiable;
- S'assurer que les étiquettes communiquent des indications véridiques;
- Assurer plus de clarté.

Parmi tous les organismes de certification en matière de produits de la pêche sauvage, la procédure MSC est celle qui s'apparente le plus aux lignes directrices émises par la FAO.

2.1.5 Le Marine Stewardship Council

Le MSC est l'écolabel (figure 1) accepté par la majorité des grands distributeurs comme Wal-Mart (Corvallis, 2006). Le MSC a également certifié certaines pêcheries importantes comme la goberge d'Alaska et de Norvège, le saumon d'Alaska et la crevette de l'Atlantique canadien (MSC, 2009).



Figure 1 : Logo du MSC (MSC.org)

Le MSC, créé en 1997, est un organisme à but non lucratif international et indépendant qui a commencé ses travaux en 1999 (FAO, 2005).

Il y a dans le monde 42 pêcheries certifiées et 102 sont engagées dans le processus de certification MSC (MSC, 2009).

Le MSC a permis de sensibiliser les consommateurs sur la gestion à long terme des stocks marins. De nos jours, la surexploitation des pêcheries est observée dans la majorité des océans. Plusieurs sociétés d'alimentation ont donc intégré un écolabel dans leur chaîne d'approvisionnement, de la production au marché. La certification MSC des pêcheries correspond à un système précis qui sert de norme à l'organisme d'accréditation (figure 2).

La figure 2 illustre le processus général de certification de la pêcherie du homard de Baja au Mexique en fonction des normes établies par le MSC à partir de codes de bonnes pratiques ISO. Par la suite, le MSC émet les principes et critères nécessaires afin que la pêcherie soit considérée comme soutenable. En fonction de ces normes, des organismes de certification, comme Moody Marine ou Tavel Certification, sont agréés et chargés de certifier la pêcherie en question.

2.1.6 La démarche d'écocertification

La figure 3 présente la structure d'une évaluation MSC typique.

Le processus peut être long (au moins un an) et coûteux, puisque l'organisme qui demande la certification (associations de pêcheurs, collectivités, gouvernement, etc.) doit assumer les frais de l'évaluation et s'engager à respecter les conditions qui peuvent découler de cette évaluation. La certification étant accordée pour une durée limitée (cinq ans), il faut prévoir les coûts de vérification à terme. Des audits annuels sont également prévus. Dans ces conditions, il semble utile d'effectuer une analyse préliminaire pour s'assurer que les chances d'obtenir le label sont bonnes avant d'enclencher le processus de façon formelle. Dans cette optique, le présent rapport représente une collecte d'information préliminaire à une préévaluation des pêcheries de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

2.2 Les pêcheries

2.2.1 Gaspésie

En Gaspésie, la pêche au homard se déroule au printemps et dure 10 semaines. Elle est pratiquée par 203 entreprises réparties dans les zones de pêche de homard (ZPH) 19, 20 et 21, composées également de 27 sous-zones (MPO, 2006a).

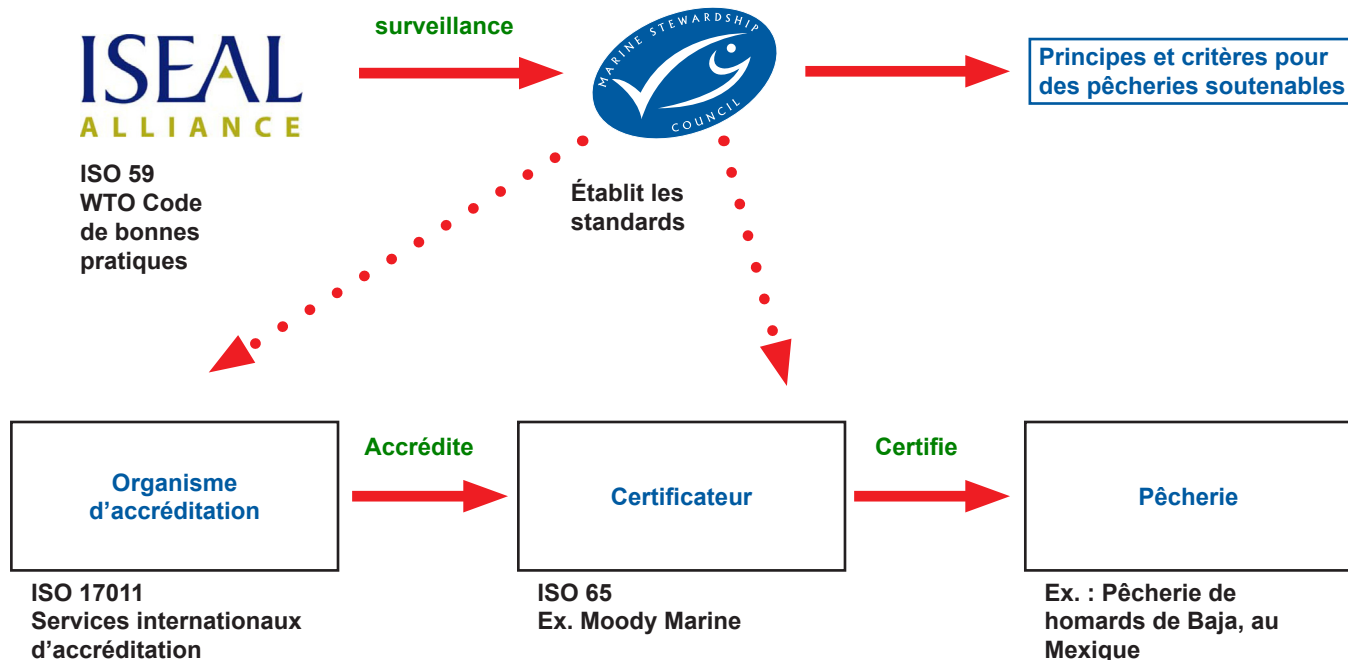


Figure 2 : Position du MSC dans le processus de certification (Source : Ninnes, 2007)

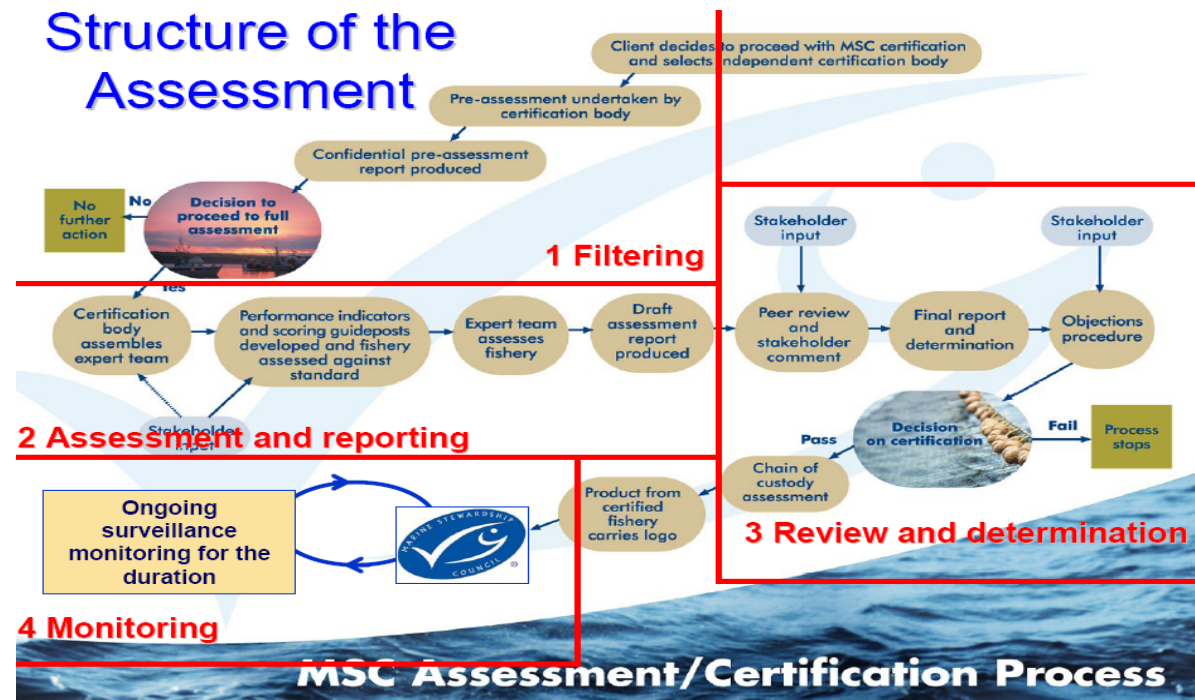


Figure 3 : Structure d'une évaluation typique MSC (Ninnes, 2007).

Une allocation de 500 casiers était octroyée à la bande autochtone de Listuguj en 2005 pour la pêche d'automne. De 2002 à 2004, l'allocation avait été de 400 casiers.

La taille des casiers est présentement limitée à 92 cm de long, 61 cm de large et 50 cm de haut. La présence d'événements d'échappement est obligatoire depuis 1994 et leur ouverture verticale est passée de 43 mm à 46 mm en 2002 (MPO, 2006a; Cloutier, com. pers., 2008).

D'après le MPO, bien que certaines mesures de contrôle comme la taille minimale des captures, établie à 82 mm, aient été adoptées, le taux d'exploitation est en hausse constante. De plus, la volonté de protection des grandes femelles a réorienté l'effort de pêche vers les mâles, ce qui provoque une asymétrie dans les taux d'exploitation entre mâles et femelles. En effet, les femelles œuvées doivent être obligatoirement remises à l'eau. Par ailleurs, le marquage des femelles œuvées par encochage (*V-notch*) du telson ne se pratique que sur une base volontaire dans quelques secteurs de la Gaspésie seulement (MPO, 2006; CCRH, 2007). Le taux d'exploitation pour les mâles de la fraction commerciale de Gaspésie est de 80 %. D'après Louise Gendron (Gendron, 2008. com. pers.), les taux d'exploitation seraient moins élevés pour les femelles. Pour une estimation complète, il faudrait raffiner les calculs afin d'aboutir à une estimation qui tiendrait compte de la reproduction.

2.2.2 Îles-de-la-Madeleine

Aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche au homard est également une pêche printanière; elle dure neuf semaines (MPO, 2006b). En 2005, elle était pratiquée par 325 entreprises qui se distribuaient autour de l'archipel dans la ZPH 22 séparée entre la zone sud et la zone nord (MPO, 2006b). Un total de 300 casiers étaient alloués pour chaque permis de pêche. Le

nombre a ensuite été réduit à 291. La taille des casiers est limitée à 81 cm de long, 61 cm de large et 50 cm de haut. La présence d'événements d'échappement est obligatoire depuis 1994 et leur ouverture verticale est passée de 43 mm à 47 mm en 2003 (MPO, 2006b).

En 2005, les débarquements de homard provenant de cette région représentaient 73,6 % des débarquements totaux du Québec. La taille minimale a été portée à 83 mm en 2003 et les indices d'abondance et de la proportion de femelles œuvées sont plus élevés que ce qui était observé avant cette augmentation (MPO, 2006b). Comme pour la pêcherie de la Gaspésie, malgré certaines mesures de contrôle, le taux d'exploitation est en hausse constante avec une asymétrie observée dans les taux d'exploitation entre les mâles et les femelles. En 2004, le taux d'exploitation pour les mâles de la fraction commerciale des Îles-de-la-Madeleine était évalué à 74 %, ce qui implique qu'un niveau de mortalité inférieur serait également souhaitable (MPO, 2006b). Comme pour la Gaspésie, les taux d'exploitation des femelles seraient moins élevés et un raffinement des calculs serait nécessaire.

2.3 Le contexte concurrentiel

Le contexte économique particulier qui prévalait entre le Canada et les États-Unis au printemps 2008 entraîne la crainte, pour l'industrie québécoise, que les exportations de homards vivants des provinces maritimes destinées au marché américain soient redirigées vers les marchés du Québec, alors que ceux-ci sont traditionnellement approvisionnés par les pêcheurs des Îles et de la Gaspésie. La concurrence serait alors plus vive. Dans ce contexte, l'écocertification de la pêcherie pourrait être un moyen technico-économique susceptible de maintenir, voire même d'accroître, la position concurrentielle des pêcheries de homard du Québec, en plus des efforts de marketing du printemps 2008.

Les exportations de homards du Canada aux États-Unis s'élèvent à environ un milliard de dollars. Les États-Unis représentent 81 % des exportations canadiennes, l'Europe et l'Europe de l'Est représentent respectivement 10 % et 6 % des exportations (Gardner Pinfold, 2006).

D'après les résultats de l'analyse du Sommet du homard de l'Atlantique, tenu à Halifax en 2007, si la valeur du dollar américain devait encore diminuer, alors l'industrie canadienne du homard devrait se dégager de sa dépendance par rapport au marché américain et commencer à viser davantage l'Europe et l'Europe de l'Est.

Cependant, dans le contexte de récession économique actuel, les futures orientations de l'industrie canadienne du homard restent encore incertaines.

2.4 Gestion et gouvernance

2.4.1 Organisations

La conservation des ressources halieutiques et la gestion des pêches maritimes sont sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Selon Sirois (2003), la loi sur les pêches de 1985 (Parsons, 1993) confie au gouvernement fédéral l'application des mesures de conservation et de protection des ressources halieutiques de même que la gestion et la surveillance des activités de pêche. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) peut ainsi établir des plans de gestion des pêches (limitation des permis de pêche, contingents, nature et nombre d'engins de pêche, périodes de pêche, ainsi que toute autre condition de l'effort de pêche) (MPO, 2008). La pêche côtière du homard au Québec, contrairement à d'autres pêcheries, est dotée d'un système de gestion particulier, impliquant une certaine décentralisation.

2.4.2 La gestion de la pêche au homard au Québec

La pêche au homard est une pêche côtière utilisant des engins passifs (casiers mouillés après avoir été lestés et appâtés). Ces casiers sont à armature de bois ou en grillage en fil de fer enduit de plastique ainsi que d'un panneau biodégradable en cas de perte d'engin. Ils sont reliés à des bouées par des filins, ce qui permet aux pêcheurs de retrouver leur emplacement (Sirois, 2003).

La pêche au homard est compétitive et sa gestion repose sur un contrôle de l'effort de pêche. Les pêcheries de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine utilisent une variété de mesures techniques de contrôles en incluant un nombre limite de casiers, un contrôle sur la taille des individus capturés, la protection des femelles œuvées ainsi que la réglementation des saisons de pêches. Contrairement à la majorité des espèces marines pêchées au Québec, il n'y a pas de contingent imposé à la pêche au homard à titre de mesure de gestion (Sirois, 2003).

2.4.3 Les mesures de gestion

En 1995, après un constat de surexploitation des stocks, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) a publié un rapport examinant les mesures de conservation du homard en vigueur à l'époque et recommandant de nouvelles stratégies de conservation pour cette espèce (CCRH, 1995).

Les mesures de conservation proposées par le CCRH visaient les objectifs suivants :

- Accroître la production d'œufs.
- Réduire le taux d'exploitation et l'effort de pêche effectif.
- Améliorer la structure des stocks en augmentant le nombre de classes de mue.

En 2007, un second rapport du CCRH faisait état du comportement responsable des pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui ont commencé à mettre en œuvre les recommandations du rapport de 1995 avant même que le MPO demande que soit doublé le nombre d'œufs par recrue. Selon le MPO (2006a,b), les pêcheurs ont atteint les objectifs du MPO en augmentant de 25 % le poids moyen des homards ainsi qu'en doublant la production d'œufs par recrue en haussant la taille minimale réglementaire de 6 à 7 mm sur une période de 7 à 8 ans (CCRH, 2007).

Depuis 2006, dans les zones 19, 20, 21 et 22 tout accroissement possible de l'effort de pêche est restreint (CCRH, 2007) par :

- Limitation de la durée de la saison de pêche avec des dates d'ouverture et de fermeture;
- Taille minimale des individus capturés;
- Réduction du nombre de casiers et de leur taille;
- Nombre de casiers par ligne;
- Longueur des lignes;
- Raccourcissement des périodes quotidiennes de pêches;
- Interdiction de lever les casiers plus d'une fois par jour;
- Autorationalisation de la pêche (programme de rachat).

Le tableau 1 ci-dessous, résume les mesures de gestion récentes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine concernant la taille réglementaire minimale de capture ainsi que le nombre maximal de casiers.

Tableau 1 Principales mesures de gestion de la pêche au homard en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 2008 (MPO, 2008)

Régions	Zones	Taille réglementaire min. de capture	Nombre max. de casiers
Gaspésie	19, 20, 21	83 mm (19), 82 mm (20, 21)	250 (19), 235 (20, 21)
Îles-de-la-Madeleine	22	83 mm	291

2.5 Questions externes

2.5.1 D'autres pêcheries dans le même secteur

La pêche au pétoncle qui s'effectue par une méthode de dragage, et s'exerçant en Gaspésie notamment dans la zone 19 A, n'aurait pas d'impact significatif sur la pêche au homard (Hardy, 2007). Aux Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation des pétoncles se situe très loin de l'habitat préférentiel du homard de taille commerciale et n'entre pas en interaction avec cette pêcherie.

2.5.2 Facteurs environnementaux externes

Les impacts environnementaux sur les stocks de homard, comme les variations saisonnières de salinité et de température, sont assez bien compris (Aiken et Waddy, 1986). La disponibilité des abris reste un facteur limitant de contrôle de la population locale (Paille et Gendron, 2001). Les compétitions intraspécifiques et interspécifiques ont été également bien documentées (Hardy, 2007). La distribution larvaire au stade planctonique est influencée par les courants de surface. Cependant, peu de renseignements sont disponibles sur la dérive larvaire, sur les compétitions au niveau larvaire et sur les préférences d'habitat des individus juvéniles nouvellement établis sur les fonds (Phillips *et al.* 1980). Cependant, de récents travaux basés sur un suivi des homards juvéniles dans leur développement ont permis une meilleure compréhension des relations entre l'établissement des homards juvéniles sur les fonds et le recrutement (Gendron et Sainte-Marie, 2006).

La température, les vents et les courants sont des facteurs environnementaux à prendre en considération, car ils peuvent affecter la capturabilité. Ces effets sont difficiles à quantifier et introduisent une incertitude dans l'interprétation des taux de capture (MPO, 2006a).

2.5.3 Autres pêcheries de *Homarus americanus* en cours de certification

La pêcherie de homard du golfe du Maine a initié en décembre 2008 des travaux en vue d'une évaluation MSC pour certification. La durée de l'évaluation a été estimée entre 12 et 14 mois et elle est dirigée par l'organisme de certification indépendant Moody Marine Ltd (MSC, 2008).

L'évaluation MSC par l'organisme Moody Marine Ltd de la pêcherie hauturière de homard de l'est de la Nouvelle-Écosse (ZPH 41) a également débuté en décembre 2008. Selon des informations non confirmées, l'Île-du-Prince-Édouard aurait entamé une procédure de préévaluation de sa pêcherie de homard.

3. Définition de l'unité de certification

L'unité de certification idéale correspond à tous les pêcheurs ayant un engin ou une méthode de pêche spécifique, ciblant un stock dont la distribution géographique est connue, et comprend un régime de gestion cohérent. Dans bien des cas, ceci n'est pas possible si, par exemple, la distribution géographique du stock n'est pas connue, ou si certains éléments de la pêcherie ou du système de gestion ne s'intéressent pas à une évaluation. Le MSC peut quand même permettre le lancement d'une évaluation dans ces circonstances, mais dans ces cas, la certification qui s'en suit risque d'être touchée par des événements échappant au contrôle des titulaires de la certification, qui pourrait en conséquence s'avérer plus difficile à soutenir à long terme.

Dans le cas qui nous occupe, la certification MSC intégrerait les bateaux de pêche des zones 19, 20, 21 et 22 ciblant le homard d'Amérique.

Sur cette base, on peut proposer une définition de l'unité de certification : « tout homard d'Amérique débarqué par les bateaux des zones de pêche de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 19, 20, 21 et 22) ».

4. Méthodologie de l'étude préliminaire

4.1 Collecte de données

L'étude préliminaire a tout d'abord débuté par une collecte de données générales sur les pêcheries de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, leurs modes de gestion, leurs impacts sur l'écosystème ainsi que sur l'information biologique reliée à *Homarus americanus*.

4.2 Création de la grille d'évaluation

Une grille d'évaluation rassemblant les principes et les critères MSC a ensuite été créée. L'objectif était de créer une grille d'évaluation personnalisée aux pêcheries de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Les principes et les critères de bases d'une grille MSC conventionnelle ont servi de structure à la présente évaluation. Cependant, afin de personnaliser la grille aux deux pêcheries concernées, les évaluateurs se sont inspirés des critères et des sous-critères d'importance préalablement établis par les évaluations MSC des pêcheries suivantes :

- Pêcherie de homard (*Homarus grammarus*) (Angleterre, 2006) (MSC, 2006)
- Pêcherie de langouste (*Panulirus cygnus*) (Australie, 2005) (MSC, 2005)
- Pêcherie de langouste (*Panulirus interceptus*) (Mexique, 2004) (MSC, 2008)

Ces pêcheries étant très similaires, tant en ce qui concerne la gestion que de la biologie de l'espèce cible, ont fourni une excellente base de recherche pour l'évaluation des pêcheries de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

4.3 Remplissage de la grille

Une fois la grille établie, l'étape suivante consista à compléter les principes, les critères et les sous-critères avec l'information collectée en début d'analyse.

4.4 Questions sans réponses

Afin de répondre à certaines questions de la grille d'évaluation, les membres de l'équipe ont procédé à une série de consultations auprès de spécialistes, gestionnaires et professionnels de l'industrie du homard.

4.5 Notation des principes et des critères

Une fois la grille complétée, les évaluateurs ont procédé à l'évaluation de chacun des principes et des critères établis. Les critères de notation sont basés sur une échelle comprise entre 0 et 100 accompagnée d'un code de couleur pour une meilleure visualisation des résultats (annexe 1).

1) Une notation entre 80 et 100 correspond à un critère conforme aux standards MSC. Une couleur de codification verte a été adoptée.

2) Une notation entre 60 et 79 correspond à un critère conforme aux standards MSC cependant une condition d'amélioration doit être émise. Une couleur de codification orange a été adoptée.

3) Une notation inférieure à 60 constitue un préalable à remplir avant le commencement de la certification. Elle implique le rejet de la certification à cette étape. Une couleur de codification rouge a été adoptée.

4.6 Structure du rapport

La structure de la présente évaluation fondée sur les principes du MSC représente une image simplifiée de la grille d'évaluation complète. Il est ainsi possible de percevoir les points forts et les points faibles des pêcheries considérées par rapport à une écocertification, sans préjuger de la décision finale.

4. Comparaison avec les principes et critères du MSC

Dans cette section du rapport, les trois principes du MSC sont présentés, ainsi qu'un compte-rendu de la pêche par rapport à chacun de ces principes tout en mettant en valeur des questions qui pourraient éventuellement causer quelques difficultés en vue de la certification.

Les trois principes MSC posent les questions suivantes :

- Principe 1 : Est-ce que le stock est en bon état? Est-ce que le système de gestion peut maintenir le stock en bon état, ou lui permettre de retrouver un bon état s'il est réduit?
- Principe 2 : Est-ce que la pêche a des impacts sur les habitats, les écosystèmes ou d'autres espèces?
- Principe 3 : Est-ce que la gestion est efficace et respecte l'approche de précaution?

5.1 Principe 1

5.1.1 Définition du stock

La plus grande partie des captures a lieu aux Îles-de-la-Madeleine. Pour la gestion des stocks, le MPO traite les secteurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine séparément. Les conditions climatiques, la géographie et l'habitat du homard étant différents sur certains aspects, des mesures de gestions similaires, mais appropriées aux différentes zones de pêches ont été mises en place.

Pour une gestion plus appropriée, les zones de pêche ont été divisées en sous-zones.

5.1.2 État du stock et recrutement

Il n'existe pas d'estimation de la biomasse de homard au Canada, cependant, l'application des recommandations s'effectue en fonction de niveaux historiques établis en 1995 (Fogarty et Gendron, 2004).

La mortalité par pêche est élevée par rapport aux niveaux historiques de 1995. Cependant, la mortalité par pêche dans l'ensemble de la population a diminué avec l'augmentation de la taille minimale de capture. Malgré les mesures de gestion appliquées à partir de 1995, les taux d'exploitation des individus mâles en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine sont considérés comme trop élevés, avec respectivement 80 % et 70 % (MPO, 2006b; Gendron L., comm. pers., 2008).

De façon générale, la mortalité des femelles est moins élevée en raison de leur protection lorsqu'elles sont œuvées. Cependant, ce taux de mortalité n'a pas été calculé (Gendron L., communication personnelle, 2008). Dans un contexte où l'effort de pêche n'a pas été diminué, cela risque de se traduire

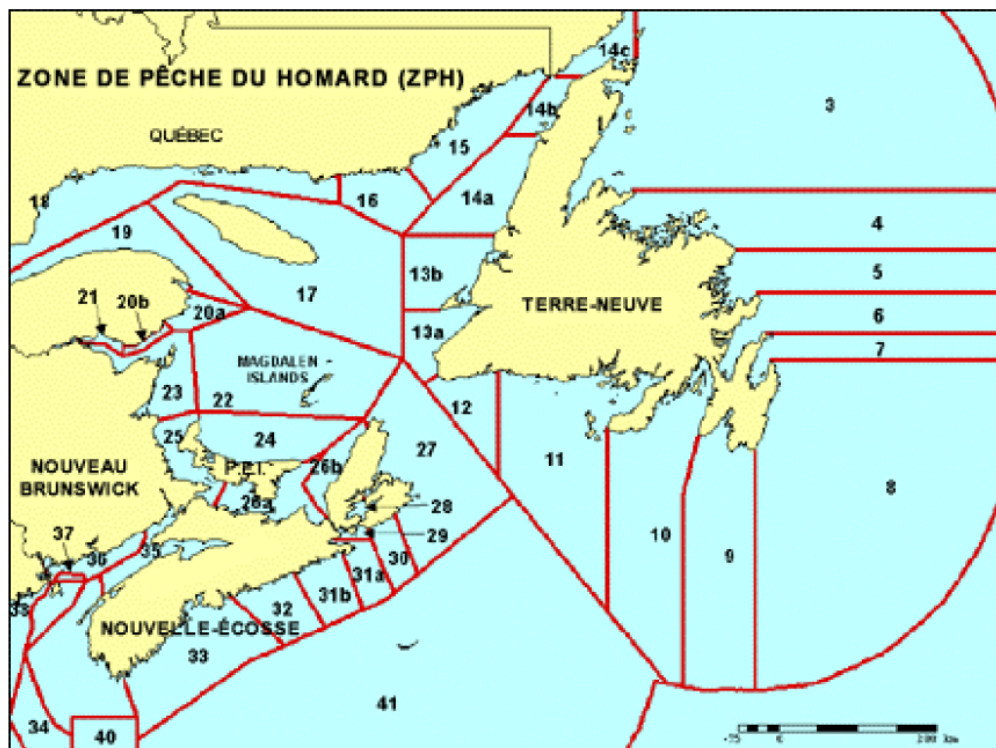


Figure 4 : Répartition des zones de pêche au homard d'Amérique (Sirois, 2003)

par une augmentation de la mortalité des autres composantes de la population, notamment celle des mâles, ce qui entraînerait un changement dans le rapport des sexes en faveur des femelles (MPO, 20065a).

Finalement, les indices de recrutement des Îles-de-la-Madeleine restent élevés en 2006 avec un maintien du recrutement à moyen terme. En Gaspésie, malgré une baisse dans le recrutement, probablement causée par certains facteurs environnementaux, les bénéfices attendus de l'augmentation de la production d'œufs ne pourront être perceptibles qu'à partir de 2010-2011 (MPO, 2006a et b).

5.1.3 Analyse du stock et points de référence

L'évaluation des tendances du stock est effectuée à partir d'une série d'indicateurs estimés chaque année. La valeur de ces indicateurs est comparée à la moyenne d'une série temporelle d'au moins 20 ans. Ces indicateurs sont de plusieurs ordres :

- Indicateurs d'abondance : débarquements enregistrés, prise par unité d'effort;
- Indicateurs démographiques : structure de taille et longueur moyenne par sexe, rapport des sexes, proportion de gros homards dans les captures (jumbos de longueur de carapace ≥ 127 mm);
- Indicateurs de pression de pêche : taux d'exploitation calculé par analyse modale;
- Indicateurs de productivité : abondance des femelles œuvées, production d'œufs (fondée sur les fréquences de taille et de la fécondité à la taille), nombre de femelles multipares, indices de recrutement (casiers modifiés et, depuis 1995 aux Îles-de-la-Madeleine, relevé au chalut).

Le seul point de référence formel a été déterminé par le CCRH en 1995 : la cible des mesures de conservation devait être de doubler la production d'œufs par recrue par rapport à l'année 1995. L'absence de ces points de référence est une lacune reconnue par les biologistes du MPO.

Les indicateurs utilisés souffrent aussi d'un certain nombre d'incertitudes, par exemple :

- Il existe des débarquements non déclarés (consommation personnelle, braconnage) qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.
- L'absence de livres de bord obligatoires rend difficile le calcul et l'interprétation des prises par unité d'effort, d'autant plus que la capturabilité peut varier selon les stratégies de pêche et selon les variables environnementales.

Selon Forgarty et Gendron (2004), d'autres incertitudes résultent d'une compréhension incomplète des facteurs affectant les récentes tendances par rapport au recrutement et à la productivité. Le stock de homard est dépendant des facteurs biotiques et abiotiques, ce qui le rend encore plus sensible à une exploitation intensive du stock et à un déclin en cas de conditions environnementales défavorables.

Des indicateurs supplémentaires et la formulation de points de référence précis permettraient de gérer plus efficacement le stock, notamment face à des instabilités environnementales, et permettraient aussi d'appliquer une approche de précaution plus formelle qu'actuellement (MPO, 2009).

5.1.4 Stratégie de gestion et contrôle des captures

La gestion et le contrôle de ces pêcheries sont assurés par une variété de méthodes, qui fonctionnent ensemble pour assurer le respect des règlements par les bateaux de pêche, ainsi que pour la collecte et la vérification des données sur les captures. Ces méthodes sont : l'utilisation des récépissés d'achats d'usines, servant d'indicateurs d'abondances, les livres de bord, l'échantillonnage en mer, les contrôleurs en mer et l'échantillonnage à quai pour certains secteurs de la Gaspésie.

5.1.4.1 Gaspésie (MPO, 2006a)

Récépissés d'achats d'usines : ils servent d'indicateurs d'abondance provenant des débarquements.

Échantillonnage en mer des captures commerciales : elle permet le calcul des taux de captures des homards de taille commerciale. L'échantillonnage en mer se fait annuellement depuis 1986 à La Malbaie (20A2), à Sainte-Thérèse/Grande-Rivière (20A8-A9) et à Shigawake/Saint-Godefroi (20B5-B6). Il a été réalisé aussi de 1997 à 2004 dans la zone 21B pendant la pêche de printemps, de 2002 à 2004 pendant la pêche d'automne et de 2000 à 2004 dans la zone 19C.

Livres de bord : complétés sur une base volontaire depuis 1992 par un nombre variable (4 à 12) de pêcheurs-repères. En 2005, un projet-pilote d'instauration d'un journal de bord a été mis en place en Gaspésie. Huit pêcheurs ont accepté de remplir le livre de bord, mais seulement trois l'ont fait pour l'ensemble de la saison.

Contrôleurs en mer : la surveillance des zones de pêche est faite par des agents de surveillance et l'exécution des sanctions relevées est efficace et suit la volonté du système de gestion prônant la « tolérance 0 ».

L'échantillonnage à quai : il a succédé à l'échantillonnage en mer dans les zones 21B (printemps et automne) et 19C en 2005.

5.1.4.2 Îles-de-la-Madeleine (MPO, 2006b)

Récépissés d'achats d'usines : ils servent d'indicateurs d'abondance provenant des débarquements.

Échantillonnage en mer des captures commerciales : il permet le calcul des taux de capture des homards de taille commerciale. L'échantillonnage en mer des captures commerciales se fait annuellement depuis 1985 et couvre les fonds des côtes sud et nord de l'archipel.

Livres de bord : sur une base volontaire depuis 1992 par un nombre variable (6 à 8) de pêcheurs-repères.

Contrôleurs en mer : la surveillance des zones de pêche est faite par des agents de surveillance et l'exécution des sanctions relevées est efficace et suit la volonté du système de gestion prônant la « tolérance 0 ».

5.2 Principe 2

5.2.1 Prises accessoires

D'après le MPO (2008), il est interdit, lors de la pêche au homard, de récolter de façon simultanée des espèces

nécessitant les casiers tels que le buccin, le crabe commun et l'oursin. De plus, si des espèces encore vivantes comme le loup à tête large, le loup tacheté et la tortue luth sont prises dans les casiers, elles doivent être remises à l'eau.

Finalement, toujours d'après le MPO (2008), toute espèce de poisson de fond autre que le homard capturé accidentellement doit être remise à l'eau sur le lieu précis de capture afin de blesser le moins possible ces animaux.

Cependant, les prises d'espèces non ciblées sont considérées comme négligeables.

5.2.2 Espèces menacées

Les espèces reconnues comme menacées et ou en voie de disparition d'après la loi sur les espèces en péril (LEP) et pouvant être potentiellement affectées par les pêcheries de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine doivent être remises à l'eau à l'endroit de la capture. Les espèces suivantes sont susceptibles d'être touchées par la mise en place des casiers et de leurs lignes :

Loup tacheté/loup à tête large (menacés) : ces deux espèces sont soumises à une stratégie en voie d'élaboration dans le cadre de la LEP afin d'améliorer leur statut par une meilleure compréhension de leur biologie, des menaces potentielles à leur survie ainsi que par la gestion (MPO, 2008a)

Tortue luth (en voie de disparition) : il existe un programme de rétablissement de la tortue luth depuis 2007 dans les eaux de l'Atlantique. Ce qui est fait actuellement vise à promouvoir la recherche pour définir la mise au point des critères de rétablissement quantifiables d'ici cinq ans (MPO, 2008b).

Morse de l'Atlantique: Le morse de l'Atlantique fait partie des espèces protégées sous les termes de la LEP du Canada qui en interdit la chasse commerciale.

Le MPO a procédé à une stratégie de rétablissement du morse de l'Atlantique en 2008, cependant cette stratégie s'avère impossible pour le moment.

Lorsque des espèces protégées sont capturées, les pêcheurs doivent en informer le MPO au moyen du journal de bord LEP remis avec leurs permis de pêche commerciale (MPO, 2008c). Il n'existe cependant pas d'interaction significative entre les espèces de la LEP et la pêcherie de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (Hardy, 2007).

5.2.3 Impacts sur l'habitat

La pêche au homard est une pêche côtière à engin passif. Les impacts physiques des casiers sur l'habitat du homard sont considérés comme minimes.

5.2.4 Impacts sur l'écosystème

L'exploitation commerciale du homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a créé une nouvelle situation en contrôlant le niveau de population de ce prédateur. Si le homard d'Amérique n'avait pas été exploité dans ces zones, la situation écosystémique aurait certainement été différente avec possiblement une diversité écologique différente. Étant donné que la pêcherie existe depuis de nombreuses décennies, il serait illusoire d'imaginer ce que serait l'écosystème en absence de pêche. Dans la situation actuelle, la pêche au

homard est considérée comme ayant un impact minime sur les autres espèces habitant les zones de pêche 19, 20, 21 et 22 ainsi que sur l'habitat (Gendron L., comm. pers., 2008).

L'activité de la pêche n'a donc pas d'impacts majeurs sur l'écosystème en général.

5.3 Principe 3

Le MPO est l'organisme de gestion responsable des pêcheries de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 19, 20, 21, 22).

Le MPO s'emploie à assurer la protection et la conservation des ressources halieutiques afin d'assurer une industrie de la pêche stable et durable (MPO, 2008).

5.3.1 Approches et priorités

Le MPO gère les pêches conformément aux rôles et aux responsabilités qui lui sont conférés aux termes de la loi sur les pêches, et selon des pratiques crédibles, étayées par la science et efficaces. Les grandes priorités en matière de gestion des pêches au Canada comprennent :

- la durabilité écologique;
- la viabilité économique;
- la participation des intervenants clés dans les processus décisionnels.

Cadre législatif et principales activités :

La loi sur les pêches est le principal texte législatif encadrant la gestion des pêches. En pratique, le MPO gère et protège les ressources halieutiques de la manière suivante :

- il fait la promotion de l'utilisation durable de la ressource;
- il défend les intérêts du Canada en matière de conservation sur la scène internationale;
- il répartit les ressources halieutiques;
- il respecte les droits ancestraux et issus de traités;
- il fait appliquer la loi sur les pêches;
- il réglemente l'utilisation des ressources halieutiques.

Les mécanismes de conservation de la ressource ont été évalués en 1995 par le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH), organisme dûment mandaté par le ministre des Pêches et des Océans. Ce rapport a été suivi d'effets (augmentation de la taille minimale en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, augmentation de la production d'œufs par recrue). Le CCRH a évalué à nouveau la progression des processus de gestion et de conservation en 2007.

5.3.2 Renouvellement des pêches

Une saine gestion des pêches demande de tenir compte de l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques. Le renouvellement des pêches constitue un plan d'action à court terme visant à instaurer les conditions et mécanismes nécessaires pour assurer la solidité et la diversité à long terme du secteur des pêches.

Les objectifs de la politique de renouvellement des pêches sont les suivants :

- accorder la priorité à la conservation et à l'utilisation durable de la ressource;
- promouvoir la viabilité économique des pêches en favorisant une plus grande autonomie et le partage de l'intendance;
- accroître la stabilité et la transparence pour ce qui est de l'accès à la ressource et de la répartition de celle-ci, afin de rendre le contexte commercial et les conditions d'exploitation plus prévisibles;
- améliorer les processus décisionnels de la gestion des pêches par une transparence accrue et une plus grande participation des intervenants, des groupes autochtones et des autres parties intéressées.

6. Conclusions et recommandations

De façon générale, les gestionnaires et les pêcheries de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine possèdent un haut niveau de gestion et de mise en place de mesures destinées à la durabilité des activités de pêche. La biologie de *Homarus americanus* est bien documentée et les pêcheries sont également très efficaces sur le plan du contrôle et des impacts environnementaux au sens large. La certification MSC est donc très possible, mais les gestionnaires et les pêcheries doivent cependant résoudre certaines lacunes.

La question éventuelle la plus problématique du point de vue de la certification est celle des points de référence biologique. Les connaissances actuelles, en effet, n'ont pas encore permis de définir de tels points de référence, au sens de l'approche de précaution, comme ceux dérivés de modèles analytiques. Par ailleurs, il subsiste des incertitudes sur la quantification de l'activité de capture et sur les facteurs affectant le recrutement et la productivité.

6.1 Préconditions et conditions

Le MSC établit une distinction entre les préconditions et les conditions. Une précondition représente un élément suffisamment important pour entraîner l'échec de la demande de certification (c'est-à-dire avec un résultat inférieur à 60 pour l'un des indicateurs de performance dans le système du MSC). Le rapport de certification doit normalement proposer des actions qui pourraient apporter une amélioration et qui devraient être prises en charge avant de relancer le processus de certification.

L'obtention d'un score compris entre 60 et 80 pour l'un, ou plusieurs, des indicateurs de performances conduit à une condition : cela signifie que la pêcherie peut quand même être certifiée, mais qu'il faudra proposer des mesures correctives si l'on veut maintenir la certification.

Pour ces pêcheries, aucune précondition n'a été identifiée. Cependant, deux questions sont susceptibles d'entraîner des conditions éventuelles.

6.1.1 La biologie de l'espèce

Malgré de bonnes connaissances sur *Homarus americanus*, certaines questions d'ordre biologique ont été soulevées. Les outils utilisés pour la détermination de la taille du stock sont basés sur des indicateurs pour lesquels il subsiste encore certaines incertitudes.

Si l'évaluation des tendances de la population par indicateurs a son intérêt, plusieurs de ces indicateurs restent incertains, les débarquements et les prises par unité d'effort, par exemple. Ces indicateurs sont comparés à des séries temporelles arbitraires qui demanderont, sans doute à être justifiées.

Des points de référence formels sont normalement demandés dans le cadre de la certification MSC. Il faudra donc s'attendre à des critiques de ce côté.

D'un point de vue strictement biologique, des lacunes subsistent : la distribution et les compétitions au niveau larvaire, les préférences d'habitat pour les individus juvéniles nouvellement établis sur les fonds, la compréhension des influences environnementales sur la dynamique des stocks reste incertaine.

6.1.2 La collecte des données

Les données de débarquement ne sont disponibles qu'à travers les récépissés d'achat d'usines et les estimations ne tiennent pas compte des captures non enregistrées. Les données d'effort de pêche restent fragmentaires, à défaut de livres de bord, et le calcul des prises par unité d'effort reste une approximation.

Le CCRH a recommandé de rendre obligatoire l'usage du journal de bord, ou son équivalent électronique, pour noter des données sur les prises, leur emplacement et leur ampleur, l'effort déployé et l'engin utilisé. Il a également été recommandé que le MPO, les pêcheurs, les transformateurs et les universitaires élargissent les études scientifiques sur le homard pour s'attaquer aux principaux enjeux de conservation, par exemple, la dynamique du recrutement et l'interrelation entre les populations. Ces recommandations n'ont pas été totalement mises en place.

Le bilan effectué ici tend à montrer qu'une certification des pêcheries de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est très certainement possible, compte tenu des conclusions émises pour des pêcheries comparables. Il est vraisemblable que des conditions seront émises, mais cela a été le cas pour l'immense majorité des pêcheries certifiées.

Il est important de rappeler toutefois qu'il ne s'agit que d'une étude préliminaire qui a été faite à peu de frais dans le but de débroussailler les problèmes et d'éclairer les discussions. Elle ne peut préjuger des décisions que pourrait prendre un bureau de certification. On peut toutefois estimer que ce rapport se fonde sur un ensemble de renseignements suffisants pour permettre à l'industrie et aux instances décisionnelles de prendre une décision d'affaires quand elles le jugeront à propos.

7. Remerciements

Un remerciement spécial à Louise Gendron, qui a porté le plus vif intérêt à ce projet et qui n'a pas hésité à consacrer de longues heures à répondre aux interrogations du premier auteur et, sans qui, ce travail n'aurait pas pu aboutir avec la même qualité, consistance et précision. Ce travail a également bénéficié de l'expertise de M. O. Cloutier, pêcheur de homard professionnel, et dirigeant actif du regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie. Enfin, notre reconnaissance va également à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation du stage : P. Huet, D. Courtemanche, S. Leblanc, M. Lévesque et J. Boyer.

8. Références

- Aiken, D.E. et Waddy, S.L., 1986. Environmental influences on recruitment of American lobsters (*Homarus americanus*): A perspective. Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences., 43: 2258-2270.
- Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques, 1995. A Conservation Framework for Atlantic Lobster. Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, Rapport au ministre des Pêches et des Océans, FRCC95.R.1, Nov. 1995
- Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques, 2007. Cadre de durabilité de 2007 pour le homard de l'Atlantique. Rapport au ministre des Pêches et des Océans. CCRH.07.R1. juillet 2007.
- Cloutier O., 2008. Communication personnelle. Représentant du Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie
- Corvallis C.D., 2006. Wal-Mart Sets 100% Sustainable Fish Target for North America. Food & Health (Food) http://www.treehugger.com/files/2006/01/walmart_sets_10.php
- Food and Agriculture Organisation, 2005. Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marine. ISBN : 9250053703 A0116/T. FAO. 97 p. <http://www.fao.org/docrep/008/a0116t/a0116t00.htm>
- FAO, 2005. Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches. <http://www.fao.org/docrep/008/a0116t/a0116t00.htm>
- FAO, 2009. Ecolabelling in fisheries management. Fisheries and aquaculture department. e-Bulletin. <http://www.fao.org/fishery/topic/12283/en>
- Fogarty M. J., Gendron L., 2004. Biological reference points for American lobster (*Homarus americanus*) populations: limits to exploitation and the precautionary approach. Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences, Volume 61, Number 8, pp. 1392-1403.
- Gardner Pinfold consulting economists Ltd., 2006. Étude de référence sur le homard canadien. Agriculture et agroalimentaire Canada. Service d'exportation agroalimentaire. 24.p.
- Gendron L., 2008. Communication personnelle, MPO
- Gendron, L., Sainte-Marie B., 2006. Growth of juvenile lobster *Homarus americanus* off the Madalen Islands (Quebec, Canada) and projection of instar and age at commercial size. Marine Ecology Progress Series, 326 ; 221-233.
- Hardy, M., 2007. Dynamique spatio-temporelle du homard d'Amérique (*Homarus americanus*) dans le secteur de Saint-Godefroi, baie des Chaleurs, Québec, Canada : Facteurs pouvant expliquer les diminutions de rendements. Mémoire M. Sc. Université du Québec à Rimouski. 239 p.
- MPO, 2006a. Évaluation des stocks de homard de la Gaspésie (ZPH 19, 20 et 21) en 2005, Secrétariat canadien de consultation scientifique. Avis scientifique 2006/004. 12 p.
- MPO, 2006b. Évaluation des populations de pomard aux Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22) en 2005, Secrétariat canadien de consultation scientifique. Avis scientifique 2006/012. 12 p.
- MPO, 2008. Pêches : Gestion de la ressource. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/index-fra.htm>
- MPO, 2008. Homard des zones 19, 20 et 21 (Gaspésie). <http://www.dfo-mpo.gc.ca/decisions/fm-2008-gp/lobster-homard192021-fra.htm>
- MPO, 2008a. The spotted wolffish. Aquatic species at risk. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/spottedwolff-louptachete-eng.htm>
- MPO, 2008b. Espèces aquatiques en Péril : Tortue Luth Livres de bord : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/leatherbackturtle-tortueluth-fra.htm>
- MPO, 2008c. Homard des Îles-de-la-Madeleine. Décisions dans la gestion des pêches – 2008. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/decisions/index2008-fra.htm>
- MPO. 2009. Évaluation des populations de homard en Gaspésie (ZPH 19, 20 et 21) en 2008. Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/017. 14 p.
- MSC, 1998. Le conseil de bonne gestion des pêches. Marine Stewardship Council (MSC), Principes et critères pour un système de pêche durable. 6 p.
- MSC. 2004. Mexico – Baja – California Red Rock Lobster: Assessments. <http://www.msc.org/track-a-fishery/certified/pacific/mexico-baja-california-red-rock-lobster/assessment-downloads>
- MSC. 2005. South Atlantic Indian Ocean, Western Australia Rock Lobster. Assessment. <http://www.msc.org/track-a-fishery/certified/south-atlantic-indian-ocean/western-australia-rock-lobster/assessment-downloads>
- MSC. 2006. North Eastern Sea Fishery Committee. Lobster UK – MSC. Assessment. <http://www.msc.org/track-a-fishery/in-assessment/north-east-atlantic/nescf-lobster-uk/assessment-downloads>
- MSC, 2008. Maine Lobster Fishery seeks certification to MSC sustainability standards. Newsroom. Archive 2008. <http://www.msc.org/newsroom/msc-news/archive-2008/maine-lobster-fishery-seeks-certification-to-msc>
- MSC, 2009. À propos du MSC. <http://www.msc.org/about-us>
- MSC. 2009. Track a fishery. <http://www.msc.org/track-a-fishery>
- Ninnes C., Humphreys J., Fitzpatrick P, 2007. National workshop on Seafood Eco-labeling & Certification. Marine Stewardship Council. 59 p.
- Paille N. et Gendron L., 2001. Conception et mise en place de récifs artificiels pour le homard (*Homarus americanus*) : revue des essais et recommandations, Direction régionale des sciences ministère des Pêches et des Océans, Institut Maurice-Lamontagne. 54.p.
- Parsons L.S., 1993. Management of marine fisheries in Canada. NRC. CNRC. 708.p.
- Phillips B.F., Cobb J.S. et George R.W., 1980. 'General Biology'. p. 1-82. In The Biology and management of lobsters. Vol. I. J. S. Cobb et B. F. Phillips (éd.). New York : Academic Press. Xiii+463 p.
- Ridgeway L., 2007 Atelier International sur l'écoétiquetage et l'éco-certification. Allocution d'ouverture. Pêches et Océans Canada 17p.
- Sackton J., 2007. The futur of ecolabeling and seafood certification: Current issues for the seafood industry. 19 p.
- Sirois J.-P., 2003. Monographie du Homard. MAPAQ. 116 p.
- Sommet sur le Homard de l'Atlantique, 2007. Le marché, ses défis et ses possibilités de l'océan à l'assiette. Com. Rend. Canadian Center of Fisheries Innovation. 58 p.
- Willmann R., 2009. Issues Fact Sheets. Ecolabelling in fisheries management. Issues Fact Sheets. Food and Agriculture Organisation: Fisheries and Aquaculture Department (online). Rapp. 2005-2009.

Sites Internet :

<http://www.Seafood.com>

<http://www.msc.org/>

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/>

<http://www.fao.org/fishery/topic/12283/en>

Annexe 1

Comparaison schématique de la pêche par rapport aux principes et critères du MSC. Vert = note probable ≥ 80 (conformité au standard MSC) ; orange = note probable entre 60 et 80 (conformité au standard MSC avec condition d'amélioration); rouge = note probable < 60 (précondition à remplir avant le commencement du processus de certification).

Critère	Descripteur	Note probable	Commentaire/actions proposes
	Principe 1		
1.1.1.1	Identification de l'espèce		
1.1.1.2	Identité, distribution, patrons de déplacements		
1.1.1.3	Influences environnementales		La compréhension des facteurs environnementaux sur la productivité et le recrutement reste limitée ; des lacunes demeurent dans la connaissance de la biologie au niveau larvaire et pour les premiers stades benthiques.
1.1.1.4	Composition du stock		
1.1.1.5	Compréhension de la capacité reproductrice, du recrutement et des liens avec le stock parental		
1.1.1.6	Abondance et densité		Connaissance limitée de l'abondance des stocks.
1.1.1.7	Biologie de l'espèce		
1.1.1.8	Le cycle de vie, aires de pontes et de reproduction		
1.1.2.1	La mortalité liée à la pêche		Données de débarquement incomplètes et calcul de taux de mortalité par pêche à améliorer.
1.1.2.2	Effort de pêche enregistré, estimé et standardisé en effort de pêche effectif		Mesure de l'effort de pêche fragmentaire en absence de suivi complet (journaux de bord, par ex.).
1.1.2.3	Méthodes de pêche et types de matériel utilisés		
1.1.2.4	Changements de sélectivité		
1.1.2.5	Identification des pêcheries non soumises à une certification		
1.1.3.1	Les pêches illégales		
1.1.4.1	Points de référence		Approche fondée sur des indicateurs, mais il n'y a pas de points de référence formels.
1.1.4.2	Les références s'alignent sur les standards internationaux		Les indicateurs et les méthodes sont évalués par les pairs et sont conformes à des pratiques habituelles ailleurs, mais l'absence de points de référence formels affaiblit ce point.
1.1.5.1	Une bonne gestion du stock		
1.1.5.2	Effets des pêcheries sur la ponte et le recrutement		
1.1.5.3	Des règles de décision claires et efficaces		
1.1.5.4	Les stratégies de récolte sont précautionneuses		
1.1.6.1	La taille de la population se maintient dans les limites acceptables		
1.1.6.2	Les données manquantes, les incertitudes et les hypothèses sont incluses dans l'évaluation des options de gestion		
1.1.6.3	Évaluation complète du stock		

1.1.6.4	L'évaluation estime la taille actuelle du stock et la mortalité totale due à la pêche, relativement aux points de référence		Il n'y a pas de points de référence formels et il existe des incertitudes sur certains indicateurs utilisés.
1.1.7.1	Le stock reproducteur est au niveau ou au dessus du point de référence		Les indicateurs permettent une inférence à l'état du stock, mais il n'y a pas de points de référence.
1.1.7.2	La mortalité due à la pêche est au dessous du point de référence		Le taux d'exploitation calculé est comparé à une série temporelle arbitraire.
1.1.8.1	Activités anthropogéniques non liées à la pêche sur la population cible	N/A	
1.1.8.2	Activités anthropogéniques sur la taille de la population	N/A	
1.1.8.3	Activités anthropogéniques sur comportements/déplacements	N/A	
1.2.1	Des mesures de récupération et reconstruction des stocks épuisés	N/A	
1.3.1	Effets de la pêche sur la capacité reproductrice		
	Principe 2		
2.1.1.1	Les habitats		
2.1.1.2	Les espèces non-ciblées (mortalité accidentelle)		
2.1.1.3	Relations trophiques de l'espèce cible		
2.1.1.4	Potentiel des écosystèmes à surmonter les impacts liés à la pêche		
2.1.2.1	Impacts physiques sur l'habitat		
2.1.2.2	La perte d'engins (pêche fantôme)		L'utilisation de panneaux biodegradables ne couvre pas l'ensemble des zones de pêche concernées.
2.1.3.1	Les populations de prédateurs du homard sont stables		
2.1.3.2	Effet de la pêche sur la taille/structure trophique des homards		
2.1.3.3	Effets de la pêche sur la composition des groupes fonctionnels		
2.1.4.1	Populations stables des espèces capturées accidentellement		
2.1.5.1	Pas de modification de l'environnement attribuable à la pêcherie de homard		
2.2.1	Identification des espèces en péril		
2.2.2	Identification des interactions entre les pêcheries et les espèces en péril		
2.2.3	Le niveau d'interaction qui résulte en un risque inacceptable est connu pour les espèces LEP		
2.2.4	Des stratégies pour protéger les espèces LEP		
2.2.5	Les effets de la pêcherie sur la diversité biologique ont été déterminés.		
2.3.1	Mesures de gestion pour modifier les pratiques de pêche et pour minimiser les dégradations ultérieures des populations non ciblées en état d'épuisement		

2.3.2	Mécanismes de reconstruction permettent de récupérer les populations affectées		
	Principe 3		
3.1.1	Pêcherie effectuée de façon cohérente avec les lois nationales/internationales		
3.2.1	Gestion du système contenant des objectifs clairs à court et à long terme		
3.2.2	Système comprenant un processus de consultation incluant les parties concernées		
3.2.3	Tous les organismes du système de gestion des pêcheries ont des lignes précises de responsabilités. Leurs fonctions, particulièrement celles impliquant les interactions entre ces autorités, sont clairement définies		
3.2.4	Système de gestion prenant en considération les impacts socio-économiques dans le développement des plans de gestion		
3.3.1	Système de gestion incluant une évaluation et une vérification des programmes		
3.3.2	Système compatible avec le contexte politique et culturel, l'ampleur et l'intensité de la pêche		
3.3.3	Système de gestion répond aux résultats des vérifications internes et externes		
3.4.1	Système de gestion tenant compte des droits légaux et traditionnels et des intérêts à long terme des communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et des peuples autochtones, en assurant les objectifs de conservation		
3.5.1	Système de gestion aidant les mécanismes visant la résolution juste et dans un délai approprié des différents survenants entre les intervenants de la pêche		
3.6.1	Système de gestion encourageant les pêcheurs à fonctionner de façon viable		
3.6.2	Système de gestion ne procurant aucun avantage direct ou indirect qui puisse contribuer à une pêche non viable		
3.7.1	Système de gestion incorporant une stratégie pour s'adapter en fonction des informations scientifiques et informelles disponibles sur le statut de la pêche et de l'écosystème		
3.7.2	Système de gestion prenant en compte le principe de précaution		
3.8.1	Il existe un programme de recherche qui appuie la gestion des espèces cibles et la protection de l'écosystème		
3.8.2	Résultats des recherches disponibles en temps utile pour les parties intéressées		
3.8.3	Travaux de recherche pertinents effectués par d'autres organisations sont pris en considération		
3.9.1	Système de gestion évaluant le statut biologique de la ressource et les impacts de la pêche		

3.10.1	Système de gestion mettant en place des mécanismes de contrôle pouvant limiter les prises pour les pêcheries de homard		
3.10.2	Système de gestion pourvoyant à la récupération des stocks épuisés	N/A	
3.10.3	Cadre de gestion incluant un plan pour évaluer les causes de déclin du stock, si nécessaire	N/A	
3.10.4	Système de gestion pouvant appliquer des mesures pour gérer les impacts de la pêche sur les aires de ponte et de pouponnière, si nécessaire		
3.11.1	Surveillance et exécution en place pour assurer que les besoins du système de gestion sont comblés		
3.11.2	Actions rectificatives pouvant être appliquées dans l'éventualité de non conformité aux règlements, et il existe des évidences de leur efficacité.		
3.12.1	Engins et pratiques utilisés par les pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine évitent les prises d'espèces non ciblées		
3.13.1	Pêcherie utilisant des méthodes de pêche appropriées pour minimiser les impacts nuisibles sur l'habitat de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine		
3.14.1	Pêcherie n'utilisant pas des pratiques destructives		
3.15.1	Pêcherie minimisant les déchets opérationnels comme les pertes d'engins de pêche, les déversements d'huile et les dommages faits aux prises à bord		
3.16.1	Pêcherie gérée et conduite de façon à respecter les lois domestiques.		
3.16.2	Pêcheurs conscients du système de gestion et des exigences légales et administratives		
3.16.3	Il existe un rapport clair des actions de mise en force		
3.17.1	Pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine participant à la collecte d'information sur les prises, l'effort, les rejets et autres données nécessaires.		Collecte de données à améliorer

